

DEMANDES DE ZERO WASTE FRANCE

MA COMMUNE ZÉRO DÉCHET



Zero Waste France et son réseau de groupes locaux demandent à ce que les candidat·es aux élections municipales s'engagent à la fois à respecter les obligations réglementaires existantes non appliquées sur leur territoire, et à porter localement des mesures concrètes, dans tous leurs champs de compétence directs et indirects (via les EPCI), en faveur de la réduction des déchets :

Respecter les obligations réglementaires :

- Mener des actions concrètes dans les cantines et cuisines centrales pour atteindre les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire : sensibilisation, formation du personnel, challenges, dispositif "petite faim / grande faim" ...
- Investir pour adapter les équipements (cuisines centrales, cantines, logistique) à la suppression du plastique dans les contenants de cuisson, réchauffe et service, et le remplacement par l'inox. Investir dans des tunnels de lavage éventuellement partagés entre communes pour limiter les coûts.
- Remplacer les biberons en plastique par des biberons en verre dans les crèches, comme le prévoit la loi EGALIM depuis le 1er janvier 2025. Seules les tétines et les bagues de serrage des biberons sont acceptées en plastique (par manque d'alternative disponible).
- Mettre à disposition de l'ensemble des citoyen·nes une solution de tri à la source des biodéchets, en respect des dispositions inscrites dans l'avis du 6 décembre 2023.
- S'engager à adopter une stratégie d'achats responsables intégrant des objectifs chiffrés de biens issus du réemploi ou du reconditionnement (mobilier, informatique, véhicules légers, outils d'entretiens...)

S'engager à aller plus loin :

- Profiter de l'adaptation de leurs équipements de cantines pour supprimer tout le plastique à usage unique en contact alimentaire (y compris pour le transport des plats)
- Adopter un PAT pour repenser l'alimentation des jeunes enfants, du champ à l'assiette.
- Équiper les crèches de couches lavables ou compostables et sensibiliser les familles aux enjeux sanitaires et environnementaux d'un tel changement de pratiques.
- Éliminer progressivement les jouets en plastique des crèches, pour préserver les moins de 3 ans - qui mettent tout à la bouche - des perturbateurs endocriniens.
- Supprimer les bouteilles d'eau dans les crèches, l'interdiction ne concernant pour l'heure pas ces établissements.
- Soutenir publiquement un moratoire national contre toute augmentation des capacités d'incinération.
- S'engager localement contre l'incinération.
- Informer les citoyen·nes des risques sanitaires et environnementaux liés à l'incinération et prévoir un protocole en cas d'accident industriel.
- Soutenir financièrement, matériellement (locaux, logistique, communication) et politiquement les acteurs du réemploi et de la réparation.
- Créer des synergies entre les acteurs locaux : animer des espaces d'échanges, mutualiser des espaces, ...
- Développer le don et le prêt dans les établissements municipaux et l'espace public.
- Informer les citoyen·nes : animation, information sur les dispositifs existants (dont nouveaux dispositifs de tri à la source des biodéchets), cartographie des acteurs, communication renforcée sur la prévention et la réduction des déchets.
- Généraliser la formation à l'ensemble des services : organiser des formations dédiées, intégrer la formation aux marchés publics et proposer des visites d'études.
- Nommer un·e élue·e sur les questions d'économie circulaire.
- Bannir le plastique jetable dans toute l'administration, les événements municipaux et les associations subventionnées.
- Généraliser les solutions réutilisables : gourdes, vaisselle, bacs inox/verre, matériel mutualisé.
- Installer des points d'eau (fontaines) dans écoles, équipements publics, événements et espaces verts.
- Renforcer les critères environnementaux dans les marchés publics pour favoriser le réemploi et les alternatives sans emballage en plastique à usage unique.